



Retrait immédiat des USA exigé pour avoir violé l'accord conclu avec l'Irak et bafoué la souveraineté du pays

Par [Elijah J. Magnier](#)

Mondialisation.ca, 23 janvier 2020

ejmagnier.com

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

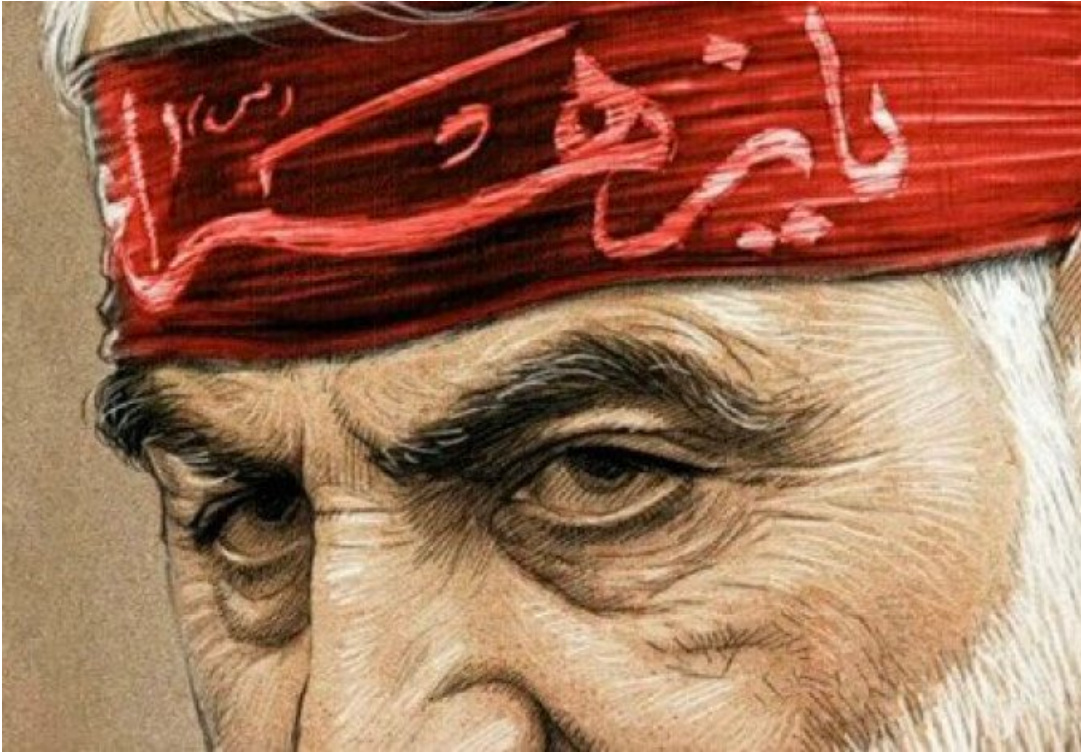
Thème: [Guerre USA OTAN](#)

Analyses: [L'IRAN](#)

Le parlement irakien a [décidé](#) d'appeler au retrait immédiat de toutes les forces étrangères du pays pour violation des conditions relatives à leur présence. Les USA n'ont pas respecté leurs obligations contractuelles envers le gouvernement de Bagdad et ont bafoué la souveraineté de l'Irak, mettant ainsi en péril sa stabilité. Des sources au bureau du premier ministre ont affirmé que « la demande de retrait est imminente. Les forces US ont violé l'accord, qui devient ainsi caduc. L'accord prévoit donner aux forces US un avis d'un an, mais comme les USA ont violé les conditions de l'accord, cette échéance ne tient plus ».

Le premier ministre Adel Abdel Mahdi a informé tous les pays ayant une présence militaire en Irak (les USA et leurs partenaires de la coalition, dont la G.-B., le Canada, la France, la Belgique et le Danemark) de l'urgence d'amorcer leur retrait le plus tôt possible. Jusqu'à maintenant, m'a-t-on dit, aucun pays n'a répondu favorablement à la requête via les canaux diplomatiques. Seuls les USA ont répondu au gouvernement irakien, en signifiant ouvertement leur refus de partir. Une pression intense et de l'intimidation sont exercées auprès du gouvernement pour le persuader de ne pas mettre à exécution la décision constitutionnelle votée par la majorité parlementaire.

« Je ne vois qu'une seule solution : informer le pays que les États-Unis défient la volonté du peuple irakien et déclarer que les militaires US constituent une force d'occupation quand tous les moyens diplomatiques sont épuisés », a déclaré la source.



Les responsables américains [refusent](#) ouvertement d'obtempérer à la décision légale et démocratique du parlement, la même démocratie que les USA prétendent avoir importée au pays en 2003, et insistent pour rester en Irak. Le secrétaire d'État des USA Mike Pompeo a qualifié la décision irakienne de « [non contraignante](#) ». Il n'en demeure pas moins qu'aucune force militaire étrangère ne peut rester dans une société qui lui est hostile, malgré toutes les bases militaires et l'immense puissance militaire sous son contrôle.

Les chiites irakiens, qui forment 66 % de la population irakienne comptant 40 millions de personnes, expriment leur animosité à l'endroit des forces US en particulier et de toutes les forces étrangères en général. L'Irak voudrait les voir partir pour de bon, ce qui mettrait fin à l'influence des USA en Mésopotamie et en Asie occidentale. Une manifestation monstre est prévue ce vendredi 24 janvier, sous la direction de Sayyed Moqtada al-Sadr qui avertit ainsi les USA des conséquences de faire fi de la décision parlementaire. Ce devrait être la plus grande manifestation de l'histoire de l'Irak. Mais cette protestation n'est que le début.

Les forces US ont commis des crimes graves en Irak. Le premier ministre Adel Abdel Mahdi a affirmé que l'ambassadeur américain à Bagdad l'avait informé qu'Israël était [responsable](#) des cinq attaques commises contre les forces de sécurité irakiennes au milieu de 2019 et de l'[assassinat par drone](#) d'un commandant des forces de sécurité à la frontière entre la Syrie et l'Irak. Les forces US étaient au courant de ces attaques israéliennes et les ont autorisées, en permettant à Israël de violer l'espace aérien de l'Irak et de tuer des membres de ses forces de sécurité. Ces attaques ont fait des USA, qui assurent le contrôle de l'espace aérien irakien, le complice d'Israël dans son attaque de l'Irak, pays hôte des USA.



En décembre 2019, l'administration Trump a commis un autre crime, sans égard pour le gouvernement irakien, en tuant d'autres Irakiens intentionnellement sans justification légale. Des avions américains ont alors attaqué des positions des forces [irakiennes](#) à la frontière avec la Syrie, tuant et blessant 79 officiers et membres des forces armées irakiennes et des brigades 45 et 46 des Forces de mobilisation populaire (FMP). Les USA ont alors visé un campement des forces de sécurité irakiennes basé à la frontière afin de pourchasser les militants de Daech qui se déplacent dans le désert syro-irakien.

Ces forces sont sous le commandement direct du premier ministre Adel Abdel Mahdi. Les USA ont accusé les soldats irakiens de ce campement d'avoir attaqué sa base K1, 540 km plus loin. Les États-Unis n'avaient aucune preuve que la dizaine d'officiers tués par le bombardement subséquent de la US Air Force étaient responsables de la frappe ayant tué un [sous-traitant](#) américain d'origine irakienne à la base K1. Les USA ont même refusé de fournir la moindre [preuve](#) de leur accusation en réponse à la demande du premier ministre irakien avant l'attaque.

Les USA avaient donc déjà violé les conditions de leur mandat en 2019. Puis ils ont commis un autre crime contre l'Irak en assassinant un commandant irakien, Abou Mahdi al-Muhandes, et trois officiers irakiens à l'aéroport de Bagdad. Ils ont en outre montré leur mépris du droit international en assassinant un major général iranien, [Sardar](#) Qassem Soleimani, et quatre officiers iraniens (le brigadier général Hossein Pourjafari, le colonel Shahrour Mozaffarinia, le major Hadi Taremi et le capitaine Vahid Zamanian), malgré le fait que les USA n'ont pas déclaré la guerre à l'Iran. Trump s'est vanté de l'assassinat, en disant en avoir « [tué deux pour le prix d'un](#) ».

Une autre preuve du mépris des USA à l'égard du protocole diplomatique a été fournie par le premier ministre Abdel Mahdi, lorsqu'il a déclaré que le président Trump lui avait téléphoné pour solliciter sa médiation afin de désamorcer la tension avec l'Iran. Abdel Mahdi a dit que « Soleimani est arrivé en Irak à ma demande afin de recevoir une réponse de l'Arabie saoudite à une initiative de paix de l'Iran. Trump a tué un officier étranger dans un

territoire qu'il est censé protéger et un émissaire pour la paix qui a atterri à la demande du premier ministre ». Mais ce n'est pas tout. Il est de notoriété publique, comme l'a déclaré le ministre des Affaires étrangères Ibrahim al-Jaafari (le 11 juin 2016), que Soleimani jouissait d'une immunité en Irak à titre de [conseiller](#) (à la demande officielle de l'Irak) dans la lutte contre Daech.



Il est inexact de dire que « Soleimani complotait contre des [citoyens américains](#) comme il le faisait depuis des années ». Le président Trump et son administration n'ont fourni aucune preuve d'une telle prétention. Les politiciens et les intellectuels bellicistes nous ramènent à l'occupation de l'Irak par les USA et au soutien de Soleimani à la résistance irakienne, en accusant Soleimani d'avoir eu « du sang de soldats US sur les mains pendant l'occupation militaire de l'Irak par les USA ».

Cependant, « le Conseil de sécurité n'a [pas explicitement](#) condamné les attaques contre les forces de la coalition, car cela aurait amoindri le droit intrinsèque à la légitime défense contre une invasion et une occupation étrangères ». Certains [allèguent](#) que « l'invasion de l'Irak constituait un acte d'agression illégal et que ceux qui en sont responsables sont des criminels de guerre » (Mandel, 2004; McGoldrick, 2004).

Par conséquent, la résistance armée contre les forces d'occupation en Irak à ce moment-là était parfaitement légitime. La réaction de la résistance et ses conséquences pour les forces occupantes dirigées par les USA, qui ont reconnu eux-mêmes en 2003 qu'ils constituaient une force d'occupation, ne peuvent être qualifiées d'acte de terrorisme. Le major général iranien Qasem Soleimani ne peut être tenu responsable de crimes contre un occupant qui n'a jamais trouvé les « armes de destruction massive » ayant servi de prétexte à son invasion. Les USA ont envahi l'Irak sans aucun fondement légal, causant du même coup une destruction massive de la population irakienne et de l'infrastructure du pays, qui a fait des centaines de milliers de morts parmi les Irakiens.

Nous avons maintenant appris de la bouche même de Trump pourquoi il a tué Soleimani. C'est parce que le major général iranien avait dit « [des choses méchantes](#) » à propos des

USA. « Combien de temps est-ce qu'on doit encore écouter cette merde? », a demandé Trump à ses bailleurs de fonds.

Les USA continuent de permettre au premier ministre Benjamin Netanyahu de violer l'espace aérien irakien en permettant aux avions israéliens de bombardier la Syrie à partir de la zone frontalière irako-syrienne occupée par les forces US à [al-Tanf](#). Des responsables à Bagdad ont dit que « les forces US ne respectent pas du tout leur accord avec l'Irak. Depuis quelque temps, ils se comportent comme une force d'occupation. Ce n'est pas la première fois que ça arrive. Nous en informons la Syrie chaque fois que cela se produit ».

Les nombreux crimes commis par les USA au Moyen-Orient et leur violation du droit international et de la souveraineté irakienne en particulier n'ont pas commencé avec Trump. Mais Trump et son équipe ont poussé les choses à un autre niveau en 2018 en abandonnant l'accord sur le nucléaire iranien connu sous le sigle [JCPOA](#) et qui fait partie de la résolution 2231 du Conseil de sécurité de l'ONU. Trump n'aimait pas cet accord parce que c'était l'« [accord de Barack Obama](#) ». Trump a ainsi rendu le Moyen-Orient encore plus instable et amené la région à deux doigts d'une guerre. Comme il insiste pour maintenir les forces US en Irak, il aura tôt fait d'avoir à expliquer pourquoi des soldats américains meurent sous les coups de la résistance à l'occupation des USA.

Elijah J. Magnier

Traduction de l'anglais : Daniel G.

La source originale de cet article est [ejmagnier.com](#)
Copyright © [Elijah J. Magnier](#), [ejmagnier.com](#), 2020

Articles Par : [Elijah J. Magnier](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca